

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

(Franc de Port.)

3^{me} année.Sainte Anne de la Pocatière, 1^{er} mai 1867.

Numéro 19

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

3s. 9d., payable invariablement d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne2^{me} " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emprant-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES PLANTES A FOURRAGE.

L'industrie manufacturière a besoin de la terre et du commerce. C'est à ces deux sources qu'elle demande ses matières premières. Il n'en est pas ainsi de l'industrie agricole; elle peut trouver presque toutes ses ressources en elle-même. La terre est son laboratoire. C'est là qu'elle trouve des richesses infinies. Les herbes que produit le sol deviennent un premier moyen de production. Avec ces herbes, il est facile d'entretenir et de multiplier les animaux indispensables aux besoins de la grande culture, si non, comme objets de vente, au moins comme agents de travail et producteurs des fumiers, à l'aide desquels on peut ensuite demander à la terre toutes les plantes utiles à la nourriture de l'homme et aux besoins de la fabrication.

Malgré cette supériorité de l'industrie agricole sur l'industrie manufacturière, les Gouvernements dans la plupart des pays, ont souvent donné la préférence à la seconde, et l'ont encouragé au détriment de la première. Mais cette conduite a toujours été préjudiciable aux peuples, et on les a toujours vu s'appauvrir et descendre au-dessous du niveau d'une véritable prospérité, du moment que l'agriculture a été rejetée dans l'arrière plan.

Sans les herbages, il n'est pas d'agriculture possible; avec eux il en est rarement d'impossible. Avant de faire connaître, autant qu'il dépendra de nous, les moyens de lever les obstacles qui s'opposent quelquefois à la propagation des herbages, nous allons essayer de classer leurs diverses sortes, afin de rendre notre travail à la fois plus méthodique, plus concis, d'une exécution et d'une intelligence plus faciles.

Tous les herbages fourragers peuvent être compris sous deux titres principaux; les pâturages, c'est-à-dire, ceux dont les produits sont consommés sur place par les bestiaux; les prairies dont la récolte sert à nourrir les animaux à l'étable.

Les pâturages sont dits *naturels* lorsqu'on abandonne le soin de leur formation à la seule nature; *artificiels*, lorsqu'ils sont formés par le moyen de semis, d'espèces particulières cultivées isolément ou plusieurs ensemble, et qui, dans presque tous les cas, ne croîtraient pas spontanément sur le terrain auquel on juge avantageux de les confier.

Les pâturages naturels ou artificiels sont permanents, c'est-à-dire d'une durée illimitée ou temporaire, c'est-à-dire, d'une durée limitée par la nature des assolements dont ils sont partie.

Les prairies sont aussi naturelles ou artificielles dans les mêmes circonstances, et par les mêmes raisons que les pâturages, c'est-à-dire, qu'on doit comprendre sous la même désignation toutes celles dont les herbages ne sont pas le produit d'une végétation spontanée, qu'elles appartiennent exclusivement à l'une des grandes familles des graminées ou des légumineuses, ou à un mélange de plantes diverses, semées simultanément dans le but d'ajouter à la bonté ou à la masse totale des foins.

En égard à la nature des terrains qu'elles couvrent, au mode de leur culture, à la richesse ou à la qualité de leurs produits, les prairies de l'une ou l'autre origine, se distinguent en *prés secs*, dits à une herbe, parceque, excepté le cas où il est possible de les arroser, on ne peut presque toujours ne les faucher qu'une fois; *prés bas*, *prés de deux herbes* et *prés marécageux*.

Selon la place qu'elles occupent dans les assolements à court ou à long terme, ou en dehors de tout assolement, on les subdivise en *annuelles*, *bisannuelles* et *vivaces*; — *temporaires* ou *permanentes*, etc., etc.

DES PÂTURAGES.

Ici comme dans les anciens pays, avant l'introduction des prairies artificielles et des racines fourragères, les herbages naturels, sous leurs deux modifications de pâturages et de prairies, formaient la base de l'agriculture. A toutes les époques où les bras manquèrent aux travaux de la terre où la consommation restreinte des produits du sol le laissa sans grande valeur, nul

autre système ne dût être préféré à celui-là. Il fallait produire avec le moins de travail possible, et tandis que les pâturages permanents en offraient le moyen, il était tout simple de chercher dans leur étendue une compensation à leur faible rapport.

Ce qui était bon alors, a cessé de l'être, en quelques endroits du Canada, où l'on a compris la nécessité de ménager la terre. Les prairies artificielles ont été introduites, et ont quelquefois remplacé les pâturages, parce qu'à leur aide on a pu, sur de moindres étendues, nourrir un plus grand nombre d'animaux.

Mais ce premier résultat ne suffit pas, et pour éviter toute perte de fumiers, au lieu de laisser errer les animaux dans les champs, pendant une grande partie de l'année, on les tient toujours, soit à l'étable, soit dans un abri temporaire.

Ce que nous venons dire n'a pas pour but de condamner les pâturages; mais notre intention est de faire comprendre aux cultivateurs que les prairies sont préférables et que c'est toujours un grand avantage de nourrir les animaux dans un endroit où il sera facile de recueillir le fumier. Il se présente même des circonstances où les assolements alternés, avec pâturage, sont à la fois plus simples et les mieux appropriés aux moyens de culture de diverses exploitations.

DES PÂTURAGES PERMANENTS.

En Europe, aujourd'hui, on ne réserve guère en pâturages permanents que ceux des montagnes ou des pentes raides, inaccessibles à la charrue, et par conséquent, impropres à toute autre culture qu'à celles des arbres ou des herbes vivaces; — ceux que leur position rend accessibles aux inondations et dont la destruction pourrait être dommageable au sol qu'elles protègent contre l'effort des eaux.

DES PÂTURAGES DES MONTAGNES ET DES PENTES RAPIDES.

Il est vrai, d'une manière générale, que l'espèce et la qualité des herbages varient selon le climat; elles varient aussi en raison de l'exposition basse ou élevée, sèche ou humide, découverte ou abritée du sol, de sa composition chimique et de ses propriétés physiques.

Les climats tempérés et froids sont préférables, pour les prairies, aux climats chauds. Depuis l'équateur où les grands végétaux ligneux se montrent presque seuls, jusqu'aux dernières limites des régions où les froids, quoique grands, ne sont pas assez intenses pour arrêter la végétation, on voit progressivement le nombre des arbres diminuer, relativement à celui des plantes herbacées.

A mesure qu'on s'élève sur les hautes montagnes, les herbes, obéissant en cela aux lois générales de la végétation, prennent à la vérité une moindre croissance; mais, la lenteur même de leur végétation paraît ajouter à leur qualité.

Dans la plupart des pays élevés de l'Europe, on consacre les hauteurs au pâturage des troupeaux.

CONSIDÉRATIONS QUI DOIVENT DIRIGER LE CHOIX DES ESPÈCES POUR LA FORMATION DES HERBAGES.

Les botanistes qui ont analysé les herbages naturels, les ont distingués en *moyens*, *hauts* et *bas*; ils ont reconnu que sur

12 espèces de plantes que contenaient quelques prairies moyennes, il y en avait 17 de convenables à la nourriture des animaux, et que les 25 autres étaient inutiles ou nuisibles; que dans les hauts pâturages, sur 38 espèces, il ne s'en trouvait que 5 utiles; et qu'enfin, dans les prairies basses, il ne s'en trouvait que 4 sur 29. Il résulte de ces expériences qui ont été faites avec le plus grand soin, que sur le foin des prairies moyennes, il doit y avoir 5 sur 7 de perte; plus des trois quarts sur celui des hauts pâturages, et 6 sur 7 sur celui des prairies basses.

Partout où l'on a fait de semblables recherches, on est arrivé à des résultats sinon absolument les mêmes, au moins assez analogues pour démontrer jusqu'à l'évidence de quelle importance il peut être, dans un grand nombre de cas, de faire choix des plantes vivaces les mieux appropriées à chaque terrain et à chaque localité.

En traitant de chaque culture économique, on a grand soin d'indiquer la nature du terrain qui lui convient et de conseiller de ne l'entreprendre que sur ce terrain ou tout autre à peu près de même espèce. Ici, la question doit être posée à l'inverse, c'est-à-dire, qu'il s'agit surtout de savoir quelles plantes herbagères peuvent croître profitablement sur des terrains de nature parfo fort différente et le plus souvent fort médiocre qu'on destine, faute de mieux, à servir de pâturage. A la vérité, à l'exception du roc dénudé de terre végétale, ou de sables mobiles qui cèdent en tous sens aux efforts capricieux du vent, il est peu de sols assez deshérités de la nature, pour ne pas se couvrir spontanément de végétation; mais, de ce qui précède, on peut conclure que cette végétation n'est pas toujours la mieux appropriée aux besoins des bestiaux. Dans ce qui va suivre, nous tâcherons de poser quelques règles générales propres à guider le cultivateur dans les essais qu'il jugera convenable de faire, et la marche qu'il devra adopter pour arriver aux moindres frais possibles, à des résultats plus avantageux.

Et d'abord, avant de comparer le mérite respectif des espèces entre elles, il importe de rechercher celles qui pourront réussir dans la localité qu'on leur destine: car, il est telles de ces localités, où, à défaut de bonnes plantes, on doit s'estimer très-heureux d'en voir croître de médiocres, et où l'on doit rechercher ces dernières avec d'autant plus d'empressement et de persévérance, que le choix qu'on peut faire entre elles est plus limité.

DU CHOIX DES PLANTES EU ÉGARD À LA NATURE DU TERRAIN.

Les terrains considérés comme les plus propres à établir des herbages permanents, sont de plusieurs sortes. Les terres fortes, tenaces et froides, d'un travail difficile à l'excès, impropres à la culture de la plupart des racines et des fourrages artificiels, tels que le trèfle, la luzerne, etc., donnent généralement par compensation, à tant de défauts, d'assez bons pâturages. Une fois que des graminées d'un bon choix s'en sont emparées, elles s'y maintiennent longtemps; y donnent des soins peu précoces, à la vérité, mais abondants et de bonne qualité. Elles y résistent mieux que dans des terrains plus légers aux sécheresses de l'été, et se recommandent dans l'arrière saison par une nouvelle herbe plus longue, plus verte et plus succulente. Les terres de cette sorte,

s'améliorent d'ailleurs tellement à l'état de prairies, qu'elles changent pour ainsi dire à la longue de nature, et qu'elles deviennent très propres à d'autres cultures.

Les terres argilo-sableuses conviennent également à l'établissement des herbages, lorsqu'elles reposent à une faible profondeur sur un sous-sol imperméable, et qu'elles sont situées de manière à recevoir l'égout des terres environnantes. L'humidité fréquente qui les rendait impropres aux récoltes des céréales, les rend au contraire très propres à la production des graminées vivaces.

Par la même raison, les sols de toute nature situés dans les ralloas, parcourus par des cours d'eau dont les infiltrations ou les débordements accidentels entretiennent une fraîcheur plus ou moins constante, sont encore, on ne peut mieux, disposés pour se couvrir de beaux et bons herbages, sans nuire à d'autres productions; car il est remarquable que, dans les trois circonstances dont nous venons de parler, les terres et les localités qui se prêtent le mieux à la végétation des herbes fourragères sont justement celles qui conviennent le moins aux cultures économiques. Là, le choix du cultivateur est peu limité, puisque presque toutes les plantes graminées, celles même qui résistent le mieux à la sécheresse, aiment une fraîcheur modérée, et, tandis que beaucoup ne peuvent s'en passer, il en est un certain nombre qui ne réussissent jamais mieux qu'à l'aide d'une humidité stagnante.

Quelque limite que soit le nombre des plantes cultivables sur un terrain donné, n'y en eut-il que trois ou quatre, il peut y avoir comparaison entre elles, et il est bien probable que les unes devront l'emporter sur les autres. On devra donc avoir égard aux diverses circonstances suivantes : — le goût plus ou moins marqué que montre le bétail pour telles ou telles herbes, — leur précocité, — l'abondance de leurs produits, — leur permanence, et les propriétés nutritives propres à chaque espèce.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Comme journaliste catholique, nous avons la stricte obligation de nous élever contre tout ce qui peut induire le peuple en erreur, et être pour lui un sujet de scandale.

L'année dernière nous avons combattu, avec raison, la manie de certaines feuilles, de remplir une partie de leurs colonnes de faits divers plus ou moins scandaleux. Aujourd'hui, nous avons encore à signaler et à combattre une faute grave où tombent quelques journaux : celle de publier des annonces qui les paient bien peut-être, mais qui ne peuvent qu'induire le peuple en erreur, et lui faire perdre en folie, l'argent dont il a tant besoin. Nous excuserions certaines publications sans valeur et sans influence, de choisir ce moyen d'existence de préférence à la mort; mais que des journaux sérieux, et soutenus par de nombreux abonnés, qu'un journal agricole qui devrait se publier dans l'intérêt de la classe des cultivateurs, consentent, pour quelques sols, à salir leurs colonnes d'annonces

telles que celles que nous allons signaler, voilà ce que nous ne pouvons concevoir.

Dans ces annonces, il ne s'agit, ni plus ni moins, d'astrologie judiciaire. Mais qu'est-ce donc que l'astrologie judiciaire? C'est une prétendue science qui consiste à vouloir deviner, par l'aspect, la position des astres, les choses qui dépendent de la liberté de l'homme, tels que son état, sa condition, sa conduite, son mariage, etc., etc.

L'astrologie judiciaire a toujours été regardée par les Saints Pères comme une abominable superstition, un reste du paganisme qui est en opposition directe à la pureté de la foi chrétienne, comme une invention du démon, qui veut avoir des adorateurs et une religion à sa manière, qui s'efforce de tromper les simples, de les détourner, par ses artifices, de l'obligation qu'ils ont de recourir à Dieu, dans leurs adversités et dans leurs besoins. Cet art vain est formellement condamné 1o. Par l'Écriture-Sainte, et nous lisons dans le prophète Jérémie, ch. X, v. 2 : . . . *A signis celi nolite metuere quæ timent gentes, quia leges populorum vanæ sunt; Ne craignez point les signes du ciel comme les nations, parmi lesquelles vous serez captifs, les craignent, parce que leurs lois sont vaines*; 2o. Par plusieurs décrets du droit canon; 3o. Par une bulle de Six-Quint, qui commence par ces paroles : "*Celi et terræ creator.*" dans laquelle il examine et condamne plusieurs espèces de superstitions et de divination; 4o. Par une bulle de Urbain VIII, du 31 mars 1631, dans laquelle il approuve toutes les dispositions de celle de Six-Quint; 5o. Par tous les théologiens qui sont unanimes à déclarer que la superstition, qu'elle prenne les noms de *nécromantie*, de *chiromantie*, d'*aruspice*, etc., ou d'*astrologie judiciaire*, est péché mortel de sa nature. Il n'y a donc plus à douter que ceux qui exercent cet art pèchent mortellement, et que ceux qui ont recours à eux, pour se faire dire la bonne aventure, s'ils croient en cet art, pèchent aussi grièvement. Ceux-là ne seraient pas même exempts de péché véniel, qui consulteraient un astrologue par pure curiosité, et dans le but de s'amuser.

Maintenant voici, pour l'édification de nos lecteurs, quelques anecdotes sur le compte des astrologues : Un valet ayant volé son maître, s'enfuit avec l'objet dérobé. On mit des gens à sa poursuite, et comme on ne pouvait le découvrir, on consulta un astrologue. Celui-ci, qui était regardé comme très-habile à deviner les choses passées, répondit de suite que le valet s'était échappé parce que la lune s'était trouvée, à sa naissance, en conjonction avec Mercure, qui protège les voleurs, et que de plus de longues recherches seraient inutiles. A peine eut-il prononcé ces paroles que ceux qui étaient à la recherche du valet arrivèrent avec lui, malgré la protection de Mercure.

Un bourgeois de Lyon, riche et crédule, ayant fait tirer son horoscope par un astrologue renom mé de son temps, et ayant appris de lui qu'il n'avait que peu d'années à vivre, se hâta de manger tout son bien. Mais la mort n'étant pas aussi prompte que l'avait annoncé le devin, il se vit réduit à la dernière misère

et forcé de demander l'aumône pendant un grand nombre d'années; ce qu'il faisait, en disant: "Ayez pitié d'un pauvre homme qui a vécu plus longtemps que lui avait prédit son astrologue."

Un devin, regardant Jean Galéas, duc de Milan, lui dit: "Seigneur, arrangez vos affaires, car vous ne pouvez vivre longtemps." — Comment le sais-tu? lui demanda le duc. — Par la connaissance des astres — Et toi, combien dois-tu vivre? — Ma planète me promet une longue vie. — Eh! bien, tu vas voir qu'il ne faut pas se fier aux astres, et il le fit pendre sur le champ.

Mais s'agit-il bien d'astrologie *judiciaire* dans les annonces auxquelles nous faisons allusion? Absolument, et pour nous en convaincre, il suffit de lire celles que certains journaux publient sous les titres suivants: "*Étonnant mais vrai—Connaissez votre destinée, etc—L'univers étonné.*" Pour qu'il ne reste aucun doute dans notre esprit, reproduisons: "Madame Perrigo découvre des secrets inconnus avant elle. Elle rend au bonheur ceux qui sont tombés dans le désespoir par des événements pénibles, des catastrophes, la perte de leurs amis, de leurs parents ou de leur fortune. (Malheureux de toutes sortes, accourez vers cette divinité!) Elle réunit ceux qui ont été longtemps séparés, donne des renseignements sur les amis absents, rend les objets volés ou perdus. (Avis aux douaniers et aux employés de la grande république.) Elle désigne le genre d'affaires auxquelles vous êtes appelé, réalise de prompts mariages (il faut engager tous nos vieux garçons à recourir à elle), et fixe le jour même de votre union. Elle donne le nom, le portrait, le caractère de la personne que vous devez épouser (Vous tous qui n'éprouvez que refus partout où vous vous présentez, profitez de cette bonne fortune, et vous aurez votre compte). Elle lit vos propres pensées, et, par sa puissance presque surnaturelle, découvre les mystères obscurs et cachés de l'avenir. (Et nous qui pensions avec l'Eglise que Dieu s'était réservé le secret des cœurs et la connaissance des choses à venir, qui dépendent de la volonté de l'homme!) Les étoiles du firmament, la position des planètes et des étoiles fixes à l'époque de la naissance lui apprennent la destinée de l'homme. (De plus en plus fort!) Ne manquez pas de consulter la plus célèbre astrologue de l'univers. (Voyez donc un peu; puis les saints pères, les papes et les théologiens condamnent sévèrement ceux qui osent recourir à ces faux savants!) Il n'en coûte qu'une bagatelle. Prix de consultation avec portrait et renseignements demandés, \$1.00. Les personnes à distance peuvent consulter Madame Perrigo par la poste avec autant de sûreté et de satisfaction qu'en personne. Veillez envoyer le jour du mois et l'année de votre naissance avec une petite boucle de vos cheveux. (La *petite boucle* n'est pas aussi nécessaire que la piastre, pourtant.) Ce prodige demeure à Buffalo.

Pour l'avantage de tous ceux qui veulent connaître le passé, le présent et l'avenir, les mêmes journaux leur apprennent qu'il existe à Troyes, état de New-York, deux femmes aussi extraordinaires que celle dont nous

venons de lire les exploits. Ce sont Mesdames Kennington et Thornton. Elles exigent aussi la *petite boucle de cheveux* et à cette indispensable condition elles vous apprennent que vous aurez, comme tous les autres hommes, des joies et des tristesses, si vos dents ressemblent à autant de fines perles ou à des clous couverts de rouille.

Arrêtons-nous, pour dire avec le joyeux Horace: "*Risum tenetis*" "Empêchez-vous d'étouffer de rire si vous le pouvez." En effet, quoi de plus ridicule, de plus bouffon!

Il y a quelques années, un homme de notre connaissance, étonné des merveilles que les journaux américains attribuaient à certains astrologues, et voulant savoir jusqu'à quel point ils poussaient l'effronterie, expédia un écu à un de ces devins de renom. Nous ignorons si la lettre contenait aussi la *petite boucle de cheveux*. Pour toute réponse, il reçut, au bout de quelques jours, un livret de deux pouces de longueur sur un pouce et demi de largeur et ne contenant que quatre feuillets. Comme vous le voyez, le volume était *portatif*, mais il était rempli d'une foule d'*horoscopes* qui pouvaient convenir au plus grand brigand comme au plus honnête homme. De plus, le livret contenait des notes qui apprenaient au lecteur que, s'il voulait avoir des explications sur les 3^{me}, 5^{me}, 8^{me}, 10^{me}, etc., numéros, il devait envoyer de nouveau 3, 5, 6, 7 piastres. Voilà tout ce qu'il a pu obtenir en retour de son écu! C'est bien encourageant, n'est-ce pas?

Puis, dire que des journaux qui ont rendu de très-grands services à leurs concitoyens, qui se sont montrés jusqu'ici les défenseurs de la morale et de tous les bons principes, se soient oubliés jusqu'à donner publicité à de semblables infamies! Dire qu'un journal que des hommes dévoués à la cause agricole patronisent dans l'intérêt de cette même cause, travaille, par de telles annonces à entraîner les cultivateurs dans de folles dépenses en recourant à de pareilles sorcières! — De grâce! de grâce! laissez à ceux qui ne croient plus au surnaturel à publier de semblables annonces; elles souillent vos colonnes, elles laissent croire à l'étranger qu'il y a, en Canada, des simples et des niais en grand nombre.

Les États-Unis sont donc aujourd'hui au grand complet. Depuis bon nombre d'années toutes les sectes religieuses et politiques, le mormonisme, le républicanisme noir, le *know-nothingisme* etc., s'y trouvent, il ne manquait plus que des sorciers et des devins diplômés. Aujourd'hui, on les compte par douzaine, surtout parmi les femmes.

Il est donc vrai de dire que plus un peuple s'éloigne de la vérité catholique, plus il devient superstitieux. Pauvre république américaine! où ses astrologues vont-ils donc la conduire....

L'extravagance sous toutes les formes est donc à l'ordre du jour, chez nos voisins. Ils ne leur manquait plus que d'arracher la mère à sa famille, la fille à la maison paternelle pour la conduire aux hustings; un des États vient d'opérer cette merveille, et dorénavant la femme, qui a pour mission de surveiller

l'intérieur de la demeure de son époux, ira sur la place publique prendre part aux luttes électorales, et donner son vote en faveur du candidat de leur choix. A coup sûr, une telle loi n'a pu être passée que par des vieux garçons ou des vœufs, à qui l'âge avancé ne permet plus de convoler à de nouvelles noces ; car jamais un époux qui aime et respecte son épouse, et qui la regarde comme la mère de ses enfants, ne voudrait l'exposer à une telle ignominie.

Oh ! femmes canadiennes, vous si modestes et si respectables, que diriez-vous, si vos maris portaient l'oubli du devoir jusqu'à exiger un acte aussi dégradant de votre part ? Ne seriez-vous pas animées d'une sainte indignation, et ne le suppliriez-vous pas à genoux de ne pas couvrir vos enfants de deshonneur ?

Pourtant, il existe des individus parmi nous qui ont tellement perdu le sens moral, qui sont tellement pris de vertige, qu'ils seraient prêts à nuire notre sort à celui de tels voisins, et à les singer en tout.

La guerre est imminente entre la France et la Prusse. Les dernières nouvelles européennes sont des plus alarmantes. Les relations diplomatiques sont tellement tendues partout, qu'un coup d'épée suffirait pour les briser toutes, et précipiter les états et les empires les uns sur les autres.

CORRESPONDANCE.

Boissons alcooliques et leurs falsifications.

DÉDIÉ À M. LE GRAND VICAIRE A. MAILLOUX.

(Suite.)

II

Dans mon dernier écrit je vous ai fait connaître la composition du *gin* à l'état de pureté, et je vous ai donné une analyse d'un échantillon de cette liqueur qu'on avait eu soin de falsifier. Parlons maintenant du *brandy*. Le *brandy* est le produit de la distillation du vin. Fraîchement préparé, c'est un liquide incolore ; on reconnaît qu'il est vieux à cette couleur d'ambre que lui communique le bois des tonneaux dans lesquels il a séjourné longtemps ; mais prenons garde, ne nous hâtons pas trop. Cette couleur du *brandy* ne veut rien dire dans la plupart des cas, pour l'excellente raison qu'on sait donner cette couleur au *brandy* le plus récemment préparé. Beaucoup de marchands de boissons alcooliques colorent en effet le *brandy* à l'aide de substances étrangères et vous soutiennent ensuite avec un sang-froid des plus imperturbables que la liqueur qu'ils vous vendent, comporte bien des années d'existence ; il faut bien les croire, ils ont une éloquence si persuasive, et puis les faits ne sont-ils pas là ? Voyez, Messieurs, voyez comme cette liqueur est vieille, regardez sa couleur ! Ce sont les tonneaux dans lesquels elle a séjourné depuis des années qui la lui ont donné. Croyez-moi, nous n'en avons que très-peu de cette qualité." Vous achetez la liqueur, tout étonné encore de ne la pas payer plus cher ; il y en a si peu de cette qualité ! Soit dit entre nous que la quantité n'influe en rien sur la qualité : chaque pratique entend toujours cette même phrase : " Croyez-moi, nous n'en avons que très-peu de cette qualité ! " et, chose étonnante, la quantité toute minime qu'elle puisse être, ne diminue jamais, et pourtant le marchand vend sa liqueur. C'est inconcevable, me direz-vous ; c'est bien facile à expliquer, je vous assure, et vous savez tout

aussi bien que moi quelle est maintenant l'explication la plus satisfaisante que l'on puisse donner de l'existence du fait en question. Passons outre, nous reviendrons peut-être sur ce sujet un peu plus loin. L'odeur particulière que l'on connaît au *brandy* est due, tout aussi bien que sa saveur, à la présence d'une huile volatile obtenue du fruit de la vigne. Mais encore une fois l'odeur et la saveur ne peuvent pas être invoquées ici en faveur d'une boisson alcoolique ; l'odeur, la saveur et la couleur sont des caractères physiques, mais ce sont des choses qu'on peut facilement obtenir, qu'on peut facilement donner à une liqueur qu'on a intérêt de falsifier. Et d'ailleurs, qu'on ne l'oublie point, la falsification la mieux entendue consiste précisément à donner à la liqueur qu'on falsifie tous les caractères *physiques* de la liqueur véritable, de la liqueur à l'état de pureté. On ne doit donc pas ajouter une grande confiance à ces caractères physiques, puisque l'on voit des liqueurs possédant absolument les mêmes caractères physiques, quoiqu'elles n'aient pas du tout la même composition. Il y a peut-être un moyen de savoir si la liqueur que l'on achète est pure ou non. — Oui ? et quel est donc ce moyen ? — Mais chaque bouteille de la liqueur en question ne porte-t-elle pas le cachet et le nom de celui qui prépare cette liqueur ? Et lorsque le nom est recommandable, lorsque c'est un nom bien connu, et lorsque le cachet est authentique, ne peut-on pas alors ajouter foi aux propos du marchand qui veut nous inspirer une *légitime* confiance ? — Soit ; mais cette authenticité du cachet, qui vous la garantira ? — Vous n'ignorez pas, je suppose, que certains marchands (et le nombre en est plus considérable qu'on ne se l'imagine communément) importent directement d'Europe les étiquettes dont ils ont besoin pour les différentes boissons fabriquées souvent bien loin du pays dont vous voyez apparaître le nom sur l'étiquette en question. Les étiquettes, tout aussi bien que les caractères physiques, ne doivent donc pas inspirer une confiance aveugle, illimitée.

Alcool.....	50 à 60 Oj0
Matières solides.....	12
Acides.....	1 grain par once
Sucre.....	0 ou traces.

Parkes qui donne ces chiffres ajoute que si l'on trouve du sucre dans le *brandy* il faut nécessairement que cette substance ait été ajoutée à la liqueur, puisqu'à l'état de pureté, le *brandy* n'en doit pas contenir.

Examinons maintenant l'échantillon de *brandy* que j'ai devant moi. L'étiquette porte l'inscription suivante : *Old Brandy Cognac. The united Vineyard proprietors. Louis Salignac. Manager late G. Salignac.* Sur un des coins de l'étiquette brille l'effigie de Sa Majesté l'Empereur des Français avec ces mots " *Napoléon III Empereur.* " C'est une médaille dont le revers laisse voir les trois premières lettres du mot Paris ; ce n'est pas tout. Il y a médaille et médaille, et on comprend qu'une médaille de 4ème classe est loin de valoir une médaille de première classe. Mais comme j'ai demandé le meilleur *brandy* qu'il y avait dans le magasin, on s'est empressé de m'en offrir une bouteille portant une étiquette marquée à son coin d'une médaille de première classe. Le revers de la médaille nous laisse donc encore lire ces deux mots. " *First Class.* " Avouons qu'il y a de quoi nous inspirer une légitime confiance ; mais abondance de biens ne nuit pas, aussi ne soyons pas surpris de rencontrer une seconde médaille portant inscription : " *1862 Londini Honoris Causa.* " Le revers de cette médaille n'accuse aucune autre inscription du moins dans sa partie visible à l'œil nu.

Donnons maintenant la proportion de quelques-uns des composants de cette liqueur qui se présente ainsi aux yeux du public avec son pompeux appareil de recommandations sans fin.

Alcool.....	56.6
Matières solides.....	0.83
Acides.....	0.0
Sucre.....	150 grains par chopine.

Comparons maintenant ces chiffres avec ceux que j'ai donnés plus haut ; qu'en pensez-vous, ami lecteur ? n'est-ce pas là une honteuse falsification ? Et dire que ce brandy qui n'est autre chose que du whiskey additionné d'une quantité assez notable de sucre brûlé, porte cette magnifique étiquette dont je vous ai donné une bien faible description. Je commence à croire que le marchand s'est trompé : c'est cette belle étiquette qui vaut \$0.75 et non pas le whiskey et le sucre brûlé. Pardon alors de vous avoir dit que le "Old brandy, Cognac" valait ce prix. Rendons à César ce qui appartient à César. Cette restitution faite, laissons le brandy de côté pour parler d'une autre boisson connue sous le nom de *rhum* : "Sic transit honoris auctor."

III

Le *rhum* est le produit de la fermentation et de la distillation de la mélasse et de l'écume de sirop de canne. C'est à la présence d'une huile volatile particulière que sont dues et sa saveur et son odeur.

Les falsifications du *rhum* ont une grande analogie avec celles du *gin*. Entre autres substances ordinairement employées pour sophistiquer le *rhum*, il y a l'eau qui a l'avantage de ne pas coûter cher, mais qui, ajoutée au *rhum* en diminue considérablement la force. Pour rendre à la liqueur ainsi falsifiée cette force qu'on vient de lui enlever, on emploie d'autres substances telles que la *cayenne* ou la *cocculus indicus* ; mais ce n'est pas tout, par l'addition de l'eau, le *rhum* perd un peu de sa couleur et de sa saveur sucrée. Ajoutez du sucre brûlé et du sucre non brûlé et vous vous trouvez à la fin en présence d'un vrai *fricot* possédant, bien entendu, les caractères physiques du *rhum* à l'état de pureté. Vendez maintenant, vendez bon prix ; n'oubliez pas de faire payer l'eau que vous avez ajoutée à votre liqueur, c'est un excellent moyen de faire le plus de profit, tout en encourageant le moins de dépenses possibles.

Encore une fois, je n'accuse personne ici en particulier et je suis loin de prétendre que les boissons sont falsifiées par ceux qui les livrent directement au public. Il est facile de comprendre que l'analyse chimique ne peut pas me découvrir les auteurs de toutes ces falsifications ; tout ce qu'elle peut faire, c'est de constater un fait, et ce fait est constaté ; voilà pourquoi je dis que ces boissons sont falsifiées, voilà pourquoi j'ignore les noms de ceux qui les ont falsifiés.

Voici maintenant quelle est la proportion de quelques-unes des compositions du *rhum* à l'état de pureté.

Alcool.....	60 à 77 0/2
Matières solides.....	1.0
Acides.....	0.5 par once
Sucre.....	0.0

La proportion d'alcool est assez considérable, comme il est aisé de le voir : aussi ai-je distillé les 5/6 de l'échantillon de *rhum* que nous avions à analyser, M. Duval et moi : c'était m'assurer que tout l'alcool passerait à la distillation. Voici maintenant le résultat de notre analyse :

Alcool.....	49.7 0/2
Matières solides.....	0.25
Acides.....	0.0
Sucre.....	96 grains la chopine

Comparez la quantité d'alcool dans les deux cas ; de cette comparaison et de la présence de 96 grains de sucre dans une chopine de cette liqueur, jaillira une preuve irrécusable en fa-

veur de la falsification très-bien conditionnée du liquide en question.

(A continuer.)

A. C. P. R. LANDRY,
A. B., Prp. C. C.

Erratas.

Dans la dernière correspondance, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de *falsification*, lisez *fabrication*. 3e colonne, 11e ligne, au lieu de *Saylor*, lisez *Taylor*.

RECETTES.

Plantation des arbres fruitiers et autres.

On fait les trous de dix-huit pouces de profondeur pour les arbres chevelus et traçants, ou de deux ou trois pieds, sur cinq pieds carrés, pour les arbres à racines pivotantes. On lève la surface de la terre, si elle est herbée ; puis on lève la terre à plein fer de bêche ; on relève les débris à la pelle jusqu'à ce que le fond soit bien uni ; on place l'arbre de manière à ce que les racines soient dans leurs positions naturelles, on jette dessus peu à peu du terreau bien égrené, on secoue légèrement pour faire couler le terreau dans les vides. On remplit le reste du trou avec de la terre prise du fond ou autre si cette terre est trop mauvaise. On a soin d'écartier toutes les racines des herbes vivaces, chiendent, etc. On n'arrose point. Il ne faut jamais remplacer un arbre par un autre de la même espèce. Les plantations peuvent se faire dans le cours du mois de mai.

Moyen de faire pousser des racines aux arbres.

Les sauvageons et arbres transplantés sont souvent arrêtés dans leur croissance par le manque de racines. Quand la racine d'un arbre est sans chevelu, quand le pivot est endommagé, il faut ôter la partie lésée, bien nettoyer et envelopper d'un morceau de tissu de laine toute la partie de la tige qui se met en terre, planter ensuite l'arbre par la méthode ordinaire. Cette opération réussit surtout si elle se fait en automne.

Transplantation des grands arbres.

Pratiquez un fossé autour des racines de l'arbre, à deux pieds de son trou, en coupant toutes les grosses racines, remplir ce fossé de terreau léger ; l'été qui suit cette opération il se forme de petites racines nouvelles suffisantes pour qu'il reprenne avec vigueur.

Moyen d'empêcher la végétation des herbes au pied des arbres du jardin fruitier.

Les racines des arbres en encombrant le pied des arbres empêchent souvent le développement des fruits ; pour les empêcher de croître on garnit le pied de chenevottes de lin brisées, sur une circonférence égale à la longueur des racines : les chenevottes ont en outre l'avantage de donner aux arbres plus de vigueur et leur servent d'engrais. Indépendamment des moyens d'activer la végétation des arbres fruitiers, on peut y ajouter le lavage du tronc du haut-en bas, avec une brosse trempée dans l'eau pure ou chlorurée au moment où paraissent les boutons, on pratique cette opération cinq ou six fois la semaine. Les arbres croissent d'autant plus vite que leurs fonctions sont moins gênées : ainsi la transpiration qui a lieu par l'écorce et par les feuilles se fait d'autant mieux que les pores de l'écorce sont plus ouverts. Il est nécessaire de nettoyer l'écorce et d'en enlever les parties écailleuses et dures qui servent de réservoir aux eaux de neige et de pluie, d'asile à une foule de petits insectes, on détache les écorces mortes avec de petits couteaux de bois dur ; on frotte le tronc avec des brosses très-douces ou une étoffe de laine. Le temps le plus propre à cette opération est l'automne et l'hiver, après les pluies, les gelées ou brouillards, qui ont imprégné les arbres d'humidité.

UN HÉRITAGE

Nouvelle--1780

(Suite.)

— Allons, je vois bien qu'il faut t'obéir pour avoir la paix. Mais ton idée est absurde et ne peut servir à rien. Supposons que j'entende, de mes oreilles, Mme Griffard dire un peu de mal de son maître, que veux-tu que je fasse ?

— Vous la chasserez de chez vous.

— Je crois, mon garçon, que ce moyen extrême me serait encore plus douloureux qu'à elle. Je suis toujours de mauvaise humeur huit jours d'avance quand je dois chasser quelqu'un de la maison ; lorsque je me suis mis dans la tête qu'on m'aime, c'est me rendre un mauvais service que de me prouver le contraire.

— Mais aujourd'hui, répondit le matelot avec un gros rire, vous pouvez bien hasarder quelque chose : vous avez fait l'acquisition d'une nièce qui vaut mieux que toutes les Griffard de la terre.

— Oh ! ça, tu as raison ! parle-moi de ma nièce, pendant que nous monterons l'escalier. Je sentirai moins la fatigue. Elle est bien gentille, n'est-ce pas ?

XIII

Transportons-nous dans la chambre à coucher de Mme Griffard. Rien n'y manquait, ni le confort, ni même un certain luxe ; le vieux propriétaire du château n'était certes pas si bien dans son logis que la femme de charge dans le sien. On voyait, près d'un bon feu, une table remplie de friandises, et à côté deux bouteilles de vin de Champagne. Deux couverts étaient mis.

Mme Griffard, assise sur une causeuse, semblait attendre avec impatience un convive qui n'arrivait pas. Enfin un aboiement significatif de sa levrette grise la tira de cette anxiété : deux minutes après, le procureur entra et s'asseyait sans cérémonie à côté de la maîtresse de maison.

— Il faut bien vous aimer pour venir vous voir par ce temps-là ! dit-il en se chauffant les doigts au foyer ; novembre se fait sentir, j'ai l'onglée ; tant que le soleil luit, c'est bien, mais le soir...

— Pauvre inignon ! interrompit la vieille femme d'un ton câlin ; comme il a froid ! mais vous trouverez de quoi vous réchauffer.

— Je vois, je vois... dit le procureur en riant. Que fêtons-nous ici ? la réconciliation des deux frères ?

— Au diable la réconciliation ! elle serait la ruine de nos espérances.

— J'ai cependant appris par ma police secrète que la jeune fille avait vu le goutteux ; qui donc a pu l'introduire dans la place ?

— Hélas mon pauvre ami, c'est moi.

— Vous ! s'écria Riffle stupéfait ; mais vous avez fait là une faute énorme.

— Aussi ne l'ai-je faite que contrainte et forcé ; c'est à ce damné matelot que nous devons cela, c'est notre bête noire... Ici les deux convives entendirent, au-dessus de leur tête, un bruit inaccoutumé.

— Qu'est cela dit le procureur en tendant l'oreille.

— Rien, rien du tout, quelque rat dans le plafond ; il y en a partout dans cette maudite maison.

— Cette petite fille vous intéresserait-elle, madame Griffard ? reprit le procureur.

— Elle ? si elle m'intéresse ? c'est d'un intérêt négatif.

Quoi ! je souffrirais que cette môme me frustrât du prix de quinze années de fatigues ! Serait-ce donc pour elle que j'aurais tant soigné ce vieux rustre ; que je lui aurais préparé tant de bons consommés ; que j'aurais tant de fois enveloppé ses jambes malades ; que j'aurais eu si souvent l'ennui d'écouter les soporifiques récits de ses hauts faits !...

— Mais, qu'est-ce donc ? dit encore Riffle en regardant autour de lui avec inquiétude : il me semble qu'on a parlé.

— Allons donc, poltron ! quel serait le mortel assez hardi pour pénétrer dans ma chambre sans ma permission ? Elle est sacrée pour tous ; aussi ai-je placé là, dans le fond de cette armoire, ces sacs pleins de pièces d'or que nous partagerons un jour... avec le reste... après le testament...

— A votre santé ! dit le procureur en vidant un verre de champagne ; cette vue-là me regaillardit.

— Celle du champagne ?

— Non, celle des pièces d'or !

— Eh bien, tout cela n'est que le fruit de mes petites économies depuis quinze ans que dure le procès que vous avez si bien mené ; c'est une simple préface. Le testament sera le fond du livre, et l'héritage l'épilogue.

— En ce cas, l'épilogue voudra mieux que le roman... Mais pour cela, il ne faut pas, comme vous l'avez fait, laisser pénétrer l'ennemi dans la place. Nous sommes près du but, mais c'est souvent là que gît le danger. J'ai peur de mon ombre ; à plus forte raison dois-je craindre une jeune fille gracieuse et insinuante. Tenez, madame Griffard, il faut brusquer cette affaire, ou nous sommes perdus.

— Eh bien, soit ! portons le grand coup. Demain, dans la matinée, j'écartèrai le fâcheux matelot et je travaillerai le vieux radoteur de manière à produire de l'effet : d'abord du sentiment, puis des torrents de larmes... Puis il se décide à vous envoyer chercher... Puis il signe... et quand une fois il aura signé, sa dernière heure peut sonner quand elle voudra...

Ici, un bruit terrible se fit entendre : une trappe du vieux donjon, inconnue même de la femme de charge, s'ouvrit dans l'angle du plafond, et la face empourprée du matelot y apparut à côté de la figure pâle et ridée du vieux marin.

— Race de vipères ! cria ce dernier : sous les apparences du dévouement et de l'affection, vous en vouliez donc à mes écus et à ma vie ! suppôt de Satan, va-t'en, si tu veux sauver ta peau !

Riffle ne se le fit pas dire deux fois. Le matelot, glissant une échelle par la lucarne, fit descendre le capitaine, et ils trouvèrent au bas Mme Griffard, qui avait jugé à propos de s'évanouir.

— Que faut-il faire de cela, mon capitaine ? dit le matelot en montrant ce corps sans mouvement.

— Est-elle morte ?

— Oh ! que non, les méchants ont la vie dure ; un verre d'eau va la réveiller.

— Quand je serai parti, tu la chasseras de la maison. Entends-tu ?

— Merci, capitaine ! voilà une commission que j'attendais depuis dix ans. Mais que ferai-je de cet argent volé ?

— Je te le donne.

— Le ciel me préserve d'en souiller mes mains !

— Fais-en donc ce que tu voudras. Mais viens m'aider à monter dans ma voiture ; tu mettras ensuite cette femme à la rue, et tu me rendras compte de ses faits et gestes.

— Très-bien, capitaine, je la jetterai par-dessus le bord, et puis elle gigotera dans la mer tant qu'elle voudra, fit le matelot en accompagnant ce lazzi d'un gros rire.

— Jean ?

— Mon capitaine !

— C'est singulier ! il m'en coûte encore de mettre au désespoir cette créature... il y a quinze ans que je l'avais là... à mes côtés.

— La force de l'habitude !

— Au diable les émotions ! elles ont réveillé ma goutte. Je pars et te laisse maître de la place.

— Fiez-vous à moi !

Aussitôt que le capitaine fut parti, gros Jean se mit en arrêt devant le corps inerte, épiait son premier mouvement.

Mais au bout de quelques minutes d'attente :

— Toujours évanouie ! dit-il impatienté. Oh ! nous allons trouver un remède à cela.

Le matelot prit un sac et le fit sonner à l'oreille de Mme Griffard, qui ouvrit aussitôt les yeux.

— Je m'en doutais ! dit-il.

— Où suis-je ? fit la vieille femme.

— Dans une maison où depuis quinze ans vous êtes de trop, mais où vous ne serez plus dans cinq minutes.

— Est-ce donc là la récompense de mes longs services ? s'écria-t-elle en pleurant.

— Vous avez servi le diable : c'est à lui de vous récompenser. Ramassez promptement votre butin, et sortez du logis.

— Oh ! mais au fait, je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous.

Allons, voyons, soyez raisonnable, nous savons tout, et M. le capitaine vous fait prier de bien vouloir ne plus reparaitre devant lui.

— C'est ce qu'il peut me dire lui-même... s'il en a le cœur.

— Son cœur n'y a que faire. C'est à mon poignet, en cas de résistance, que ce soin est confié.

— Mon cher Jean, vous plaisantez, je le vois bien, dit Mme Griffard d'un ton radouci... Tenez, prenez ces deux écus, et buvez à ma santé.

— Je mourrais plutôt de soif ! répliqua vivement le matelot. Allons, vite, partez.

— C'est comme cela ? eh bien, je ne bougerai pas d'ici.

— Vous ne bougerez pas ?

— Non.

— Allons, madame Griffard, de bonne grâce !

— En disant ces mots, le matelot marcha sur elle, la saisit par le bras et l'entraîna vers la porte, pendant qu'elle se débattait avec violence.

— Lâche-moi, criait-elle, ou je t'arracherai les yeux.

— Misérable ! tu me mords ! s'écria Jean à son tour ; attends, attends.

Et il la jeta sur le seuil de la porte en la fermant sur elle et lui disant :

— Que Lucifer t'accompagne ! c'est mon dernier adieu. Vieille sorcière, va !... C'est ma dernière campagne... mais elle compte double.

XIV

Le soir de cette scène dramatique, un vieillard, appuyé sur le bras d'une svelte jeune fille, entra avec une émotion mal déguisée dans le parc du château des comtes de Berthezène, devenu la propriété, longtemps disputée, d'un capitaine de vaisseau, l'aîné de ses neveux. Ce parc splendide, entouré par la rivière et par des forêts giboyeuses, faisait-il partie du vieux manoir, ou formait-il une propriété séparée attenante à la maisonnette qui avait été le lot de Pierre ? Telle était la question, simple d'abord, mais devenue complexe et rendue inextricable par des esprits brouillons et intéressés. Cela est facile encore aujourd'hui aux gens d'affaires ; mais ce n'était plus encore en 1780, avant l'apparition du code civil.

— Arrêtons-nous ici, dit Pierre à sa fille : je me sens défaillir ; je croyais avoir repris plus de forces... Mes regards se

réposent avec bonheur sur ces gazons si beaux qui furent le théâtre des jeux de mon enfance. Depuis bien des années, je m'étais promis de les oublier ; ils m'ont causé tant de tourments ! Enfin, sur le soir de ma vie, l'horizon semble s'éclaircir, le calme succède à la tempête, je sens que je respire plus librement... mon frère, mon vieil ami, me serait-il permis de t'aimer de nouveau ?

— Oui, père ; si j'en crois l'accueil qu'il m'a fait.

— Il était bon jadis ; toujours un peu brusque, mais réellement bon ; des méchants ont pu nous désunir, mais son cœur a pris le dessus et désormais... Oh ! mon Ernestine, vois-tu nos chiffres sur l'écorce de ce vieux tilleul ? s'écria-t-il en s'interrompant ; p-s. Ils croissent ensemble, depuis trente ans avec l'arbre qui les porte... Viens, ma fille, essayons-nous sous ce berceau où j'ai si souvent fait mes devoirs de classe...

Au moment où il disait ces derniers mots, un autre vieillard arrivait par la grille opposée, appuyé sur un homme aux formes athlétiques et à la figure ornée de longs favoris noirs. Parvenu à un banc rustique situé sous un châtaigner, jadis mutilé par la foudre, il promena ses regards de tous côtés et dit à son guide :

— Voilà le vieux poirier ! Comment ! il existe encore ? Combien de fois n'avons-nous pas grimpé dessus, Pierre et moi ! Je n'avais pas la goutte en ce temps-là ! A gauche c'était le parterre où ma mère aimait à cultiver ses tulipes. Comme cet endroit est devenu sauvage ! il croit des ronces là où j'ai vu jadis fleurir des chèvrefeuilles et des lilas ! Ah ! tiens, Jean, vois-tu ce berceau ? c'est là où j'ai lu pour la première fois les aventures de *Robinson Crusoé*. Jean, si je n'avais pas lu ce livre étant jeune, peut-être la mer ni toi, mon vieux, ne m'auriez jamais connu. Combien de grands événements produits par d'aussi petites causes.

En achevant ces mots, le capitaine demeura pensif et resta quelque temps sans parler, tenant sa tête dans ses mains ; puis il cria d'un ton brusque au matelot :

— Va-t'en.

— Que je m'en aille ! fit Jean étonné.

— Va-t'en au diable ! te dis-je, je veux être seul ici... Bast ! reprit-il quand il fut parti, je ne veux pas qu'il voit mon émotion : il rirait bien en voyant son vieux capitaine verser les larmes comme un enfant.

Puis il resta absorbé dans ses pensées.

Le docteur ne tarda pas à le rejoindre ; il avait composé, d'accord avec Ernestine, cette mise en scène ; mais il était essentiel qu'il vint y jouer son rôle.

— Eh bien, mon ami, dit-il en arrivant, ce lieu-ci vous plaît-il ?

— Si fort que je désirerais y finir mes jours. Mais dites-moi, docteur, ce vieillard que je vois là-bas sous ce berceau, enveloppé de fourrures, est-ce un de vos convives ?

— Oui, répondit M. Dufresne, en souriant.

— Ah ça, mon cher ami, est-ce que vous avez l'intention d'établir ici un hospice ? n'avez-vous invité que des malades ? nous voilà déjà deux.

— Peut-être bien ; pour les renvoyer en bonne santé.

— Mais enfin, quel est cet homme ?

— Vous ne le connaissez pas ?

— Ses allures ne me sont pas tout à fait inconnues, je l'ai vu dans une de mes promenades ; mais je fais si peu d'attention aux passants !

(A continuer.)

H. ROUX-FERRAND

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire.

ANNONCES.

**NOUVELLE INVENTION
PRESSE ANCTIL.**

Le peu d'espace qu'occupe cette presse (3 pieds sur 18 pouces), son peu de complication, la facilité et la promptitude de son fonctionnement en font un instrument indispensable à toute imprimerie. En effet, quel est le maître imprimeur qui, pour la bagatelle de \$35.00, voudrait se priver d'une presse avec laquelle l'homme le moins habile peut exécuter dans une heure 100 impressions, sans éprouver aucune fatigue.

Grandeur de la platine : 18 pouces sur 14.
S'adresser à

EUSEBE ANCTIL
F. X. ANCTIL,

Propriétaires,
à Ste. Anne de la Pocatière.

Toutes sortes de plantes en une
seule pépinière

CHEZ

L. L. WHITLOCK

No. 37, Park Row, New-York.

NOUVEAU GENRE DE COMMERCE.

Règlement de cet établissement.

1o. Il est prouvé tous les jours que dans le commerce de pépiniériste, le jardinier-proprétaire et le vendeur doivent être séparément payés de leur travail, et que tôt ou tard l'acheteur doit également payer les frais du jardinier et du marchand qui agit comme agent ou vend à commission.

2o. Dans ce nouveau genre de commerce l'acheteur paye les dépenses généralement encourues par les pépiniériste, par la vente à commission, tels que frais d'annonces, etc., lorsque ceux-ci font séparément la vente de leurs plants, etc.

3o. Il est tenu un livre pour l'entrée de tous les produits déposés gratuitement dans mon établissement, mettant chaque plant dans sa classe respective, et donnant par là à l'acheteur les moyens d'obtenir des plants de premier choix, et à des prix absolument réduits.

4o. Par ce moyen les pépiniéristes peuvent disposer du surplus de leur pépinière à des prix infiniment réduits, sans nuire à leur commerce ordinaire.

5o. Quoiqu'un catalogue de tous les plants qui se trouvent dans mon établissement soit publié et offert au public, les noms des pépiniéristes qui ont des dépôts de plants à mon établissement ne s'y trouvent pas, mais sont désignés par des chiffres comme une protection pour moi-même et à l'avantage de ceux qui désirent vendre à bon marché.

6o. Ceux qui achèteront pour moins de cent piastres, paieront les plants au prix du détail, sans frais cependant pour l'emballage.

7o. Toute commande au montant de cent piastres ou plus, sera considérée comme vente en gros, et l'acheteur aura l'avantage de prendre un plant ou cent plants de chaque espèce de plants mentionnés dans le catalogue. Le montant comprendra les frais d'emballage et de transport.

8o. Ayant une expérience de douze années dans ce genre de commerce et possédant un assortiment complet et varié de plants dans mon établissement à des prix réduits, tout doit inspirer aux amateurs de fruits et aux horticulteurs la plus grande confiance et les engager de s'adresser à moi sans crainte d'être trompés.

9o. MM. les Cultivateurs du Canada trouveront un grand avantage en se réunissant par club pour faire une commande pour la somme de cent piastre et de plus avoir le privilège d'acheter aux prix suivants.

- Pommiers de toutes sortes, par plant, 6 cts.
- Poiriers " " " 20 "
- Pruniers " " " 30 "
- Galeliers " " " 3 "
- Groseilliers " " " 3 "
- Framboisiers " " " 2 "
- Plantes d'ornement, par plant. 20 "
- Rosiers " " " 6 "
- Fraisiers (Wilson's Albany) par mille \$3.00

On peut se procurer un catalogue en s'adressant au soussigné par lettre affranchie et y inclure 2 cents pour le prix de postage du catalogue.

L. L. WHITLOCK,
No. 37, Park Row, New-York.

15 avril 1867.

NOUVELLES MARCHANDISES

NOUVELLES Etoffes à robes, Etoffes à Mantilles, Garnitures pour robes et Mantilles, Chapeaux de paille pour dames, Chapeaux de paille pour enfans, Cols et manchettes pour dames, Etoffes à Jupons, Cravates pour dames.

NOUVEAUX Tweeds de printemps et d'été, Nouveaux melletons, Draps d'été, Flanelles (tissus fins) pour l'été, Cravates et Cols, Chemises, etc., Drap noir français, Casimires, etc., Drap bleu, Drap gris, etc.

MERINOS double, grande variété, Drap d'Albert, Cordé Royal, Soie, Drap d'été, etc., etc., Ceintures de laine, Chapeaux de satin, Chapeaux de paille, Chapeaux de feutre pour MM. du Clergé.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES,

1er mai 1867. Québec, Rue Sous-le-Fort

G R A I N E S

Au prochain No. nous donnerons une liste d'un assortiment de graines considérable que nous venons de recevoir, et actuellement en vente

FIRMIN H. PROULX.

**PATATES A VENDRE
GARNET CHILI!**

LES Cultivateurs pourront se procurer de ces patates dont il est fait mention d'une manière si avantageuse de la part de nos plus riches fermiers du Bas-Canada, en s'adressant directement au soussigné.

Le prix est de \$3.00 par quart; à dix quarts, \$2.75 le quart; par vingt quarts, \$2.50. Aux Sociétés d'agriculture on donnera six mois de crédit. Aux particuliers, 5/100 d'escompte pour argent comptant.

Ces patates seront délivrées aux agents du Grand Tronc ou de la Compagnie du Richelien, aux Trois-Rivières.

ED. BARNARD, C. M. V.
Montréal.

**NOUVELLES MARCHANDISES
CHEZ**

MONTMINY ET BRUNET,
SAINT-ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public, que leur assortiment d'EFFETS NOUVEAUX POUR LE PRINTEMPS est maintenant très-complet dans tous les articles de goût et d'utilité; les acheteurs qui visiteront leur établissement y trouveront des Marchandises choisies avec soin et à des PRINX TRES-MODERES.

Dans les nouveautés, MM. M. et B. recommandent d'une manière toute spéciale leur assortiment de Chapeaux en paille, Chapeau en crin, Gants d'Alexandre, Gants de fil, soie, tout genre, Parasols (très-nouveaux), Rubans, Fleurs françaises, Fleurs et Garnitures en paille, Ornaments et Miret en perles.

ETTOFFES A ROBES (grand choix) tel que : Alpaca uni et chiné, Calli et Mahair uni et rayé, Popellinette, Mousseline à robe, Soie glacée noire, soie cordée noire, Crêpes noire et de couleur pour chapeaux.

MANTILLES, nouveaux patrons, Mantilles et Blouses pour dames faites à ordre sous le plus court délai.

Dans les effets d'utilité on y trouvera comme toujours un assortiment de Drap noir, Casimir noir, Tweed de Fantaisie, Flanelle blanche et de couleurs, Coton à draps, Coton, Shirting, Toile fine, Toile à nappe, Toile à Serviettes, Indiennes, Cou-bourgs noir et de couleurs Paramatta, etc.

MONTMINY et BRUNET.
Saint-Roch, Québec.

1er mai 1867.

**ROYAL VICTORIA HOTEL,
HUBERT PICHÉ,**

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

demandes concernant le Revenu des Postes, les Timbres-Poste et Mandats d'argent.

Avis au Public des heures de Bureau et de Malle.

5. Les Maîtres de Poste devront se rappeler qu'à chaque Bureau de Postes, un avis imprimé ou écrit mentionnant le temps de l'arrivée et de la clôture des Malles, et les heures pour ouvrir le Bureau le matin et le fermer le soir, doit être affiché pour l'information du public.

Lettres mises à la Poste sans adresse, etc.

6. Lorsque des lettres sont déposées à la Poste sans adresse, ou qui, pour toute autre raison ne peuvent être transmises par la malle, elles devront être renvoyées par le premier courrier au Maître Général des Postes, mais avant de le faire les Maîtres devront veiller à ce qu'elles soient étampées, et que la raison pour laquelle elles sont envoyées au Maître Général des Postes soit écrite sur icelles.

Lettres déposées trop tard.

7. Lorsqu'une lettre est déposée à un Bureau après le départ de la malle pour laquelle elle est destinée, mais le même jour, le Maître de Poste devra soit par étampe ou avec plume et encre, la marquer "TROP TARD," pour démontrer que la lettre a été déposée trop tard pour la malle du jour duquel elle porte la marque.

Les Journaux, pour délivrance, ne devront pas être lus dans les Bureaux de Poste.

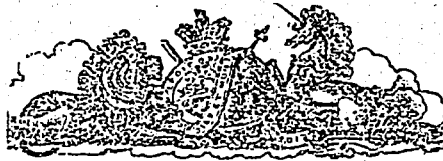
1. Les Maîtres de Poste veilleront à ce que les journaux ou publications périodiques passant par leurs Bureaux, ou venant à leurs Bureaux pour être délivrés, ne soient ni ouverts ni lus par eux-mêmes, non plus que par aucune personne autre que celle à laquelle ils sont adressés. La coutume de permettre que les journaux ou publications périodiques soient ainsi ouverts ou lus, est très répréhensible, et conduit à des abus et à des plaintes, même lorsque l'irrégularité est alléguée comme ayant eu lieu avec la permission de la personne à laquelle est adressé le journal ou publication périodique.

Manuscrits désignés pour l'Impression (Books Manuscripts) et Epreuves d'Imprimeurs.

6. Dans l'Ordre Départemental No. 65, daté 24 novembre, 1863, permission fut donnée pour que les Manuscrits désignés pour l'Impression *Book Manuscripts* et Epreuves d'Imprimeurs, corrigées ou non, passassent aux taux de un centin l'once pour tout texte imprimé, et maintenant il appert qu'il est nécessaire d'expliquer aux maîtres de Postes, que par l'expression *Manuscrits désignés pour l'Impression (Book Manuscripts)*, on entend les feuilles écrites de Livre, et l'intention étant d'encourager les productions littéraires, en donnant aux auteurs plus de facilité pour envoyer tel texte à leurs éditeurs et le recevoir par la Poste. Les Epreuves d'Imprimeurs sont les impressions prises par un Imprimeur pour

correction ou examen de toute texte passant par sa presse. Sous d'anciens règlements les marques écrites pour corriger ces épreuves les rendaient sujettes au port de lettre lorsque envoyées par la malle, et l'intention de l'Ordre Départemental auquel il est référé était de relâcher la règle en faveur de ces épreuves, et de leur permettre, lorsque corrigée, de retenir leur caractère de texte imprimé, et de passer aux taux de charge comme du texte imprimé.

H. L. LANGEVIN,
Maître Général des Postes.



**APPROVISIONNEMENT
DES
PHARES.**

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le DIX de MAI prochain, à midi, pour un approvisionnement de 650 GALLONS d'huile de blanc de baleine, de la meilleure qualité pressée à froid, pour les Phares Provinciaux au-dessus de Lachine.

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit et les deux autres tiers à 34° ; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour 7500 GALLONS d'huile de charbon, non explosive, de la meilleure qualité qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun, le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

— AUSSI : —

**UN BATEAU-A-VAPEUR
Demandé.**

Des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues en même temps pour un Bateau-

à-Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 180 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les Lacs St. Louis et St. François, et Fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston, les Lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le Département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Ottawa, 8 mars 1867.

A VENDRE

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie, savoir :

- La ferme du Barachois.... 1300 arpents
- La ferme du Moulin..... 450 "
- La ferme du Village..... 450 "
- La ferme du Portage..... 200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

Que ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, annoncent dans la **GAZETTE DES CAMPAGNES.**

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Temiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser à M. le Curé du lieu,
J. C. G. GAUDIN, Ptre.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

**ORDRE DEPARTEMENTAL
No. 70.**



Département des Postes,
LETTRES, JOURNAUX,
etc., etc., etc.

POUR LES

INDES OCCIDENTALES,

L'AMERIQUE DU SUD,

**L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE
VIA NEW-YORK.**

LES LETTRES, JOURNAUX, etc., destinés pour les endroits ci-dessus nommés pourront être expédiés du Canada, par la voie de New-York, dans les malles faites quotidiennement pour cette cité aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton,

SUR PAIEMENT D'AVANCE

Des taux suivants au moyen de

TIMBRES-POSTES CANADIENS.

CONTRÉES, etc.	TAUX SUR LES LETTRES PAR 1/2 OZ.		PAMPHLETS, MAGASINS OU TEXTES IMPRIMÉS.
	JOURNAUX, CHAQUE.	JOURNAUX, CHAQUE.	
Acapulco	10	2	3 p 4oz
Aspinwall	10	2	2 p 4oz
Bolivie	34	5	5 p oz
Bésil { Bahia, Para, Pernambuco Rio Janeiro }	10	2	2 p 4oz
Ecuador	34	5	5 p oz
Amérique centrale : Casta Rica, } Guatemala, }	10	2	2 p 4oz
Chili — Valparaiso ..	34	5	5 p oz
Cuba { Cardenas, Havane, Matanzas, Port au Prince }	10	2	2 p 4oz
Honduras	34	5
Mexique	10	2	2 p 4oz
Do. via Havane	34	5	5 p oz
Nouvelle-Grenade, excepté Aspinwall et Panama	18	5
Nicaragua : Côté du Pacifique Côté du Golfe du Mexique	10	2	2 p 4oz
Panama	10	2	2 p 4oz
Péron—Callao, Lima St. Thomas, par le paquebot des Etats- Unis	22	5	5 p oz
St. Thomas, via Ha- vane	10	2	2 p 4oz
St. Thomas, via Ha- vane	34	5	5 p oz
Vénézuéla—Laguayra Porto Cabello	10	2	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES, Britanniques : Bahamas (Nassau) Barbades, Demerera, Dominique, Essequibo, Grenade. } Jamaïque, Nevis, St. Kitts, St. Vincent, Tobago, Trinidad. }	10	3	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES Etrangères, excepté Cuba et St. Thomas. Guadeloupe, Haiti (St. Domingue,) Martinique, Porto Rico, Ste. Croix. }	34	5
AUSTRALIE et NOU- VELLE ZELANDE, via NEW-YORK, et PANAMA, par bateau à vapeur laisse New- York le 11 de chaque mois	22	5	5 p oz

Les lettres expédiées par cette route peuvent être enregistrées jusqu'à New-York sur paiement d'avance par timbre-poste de 5 centins additionnels par lettre.

Toutes lettres, journaux, etc., pour les susdites places devant passer par la route de New-York devront être adressés "via New-York."

Un maître de poste ayant à expédier des lettres, etc., ainsi adressées, devra les mettre en malle pour celui des six bureaux ci-dessus nommés qui conviendra le mieux relativement à la position de son bureau et de New-York.

Enregistrement des Journaux et livres pour le Royaume-Uni.

2. Un paquet de journaux ou de livres, adressé au Royaume-Uni, peut être envoyé enregistré sur paiement d'avance, par timbre-poste, de la même charge d'enregistrement que sur les lettres pour la même destination, savoir : 8 centins en sus du port ordinaire.

Lettres en partie payées d'avance.

3. En appliquant le taux payé de 7 cts. sur les lettres passant dans la province, mises à la poste non payées ou non entièrement payées d'avance — les maîtres de poste observeront qu'une lettre passe soit comme payée d'avance à 5-centins par 1/2 oz, à condition que tout le port dû soit entièrement payé d'avance — ou à 7 centins par 1/2 oz, si elle est mise à la poste non payée ou seulement en partie payée d'avance. Dans ce dernier cas le taux entier de 7 centins par 1/2 oz, devait être marqué et une déduction faite du montant qui aurait été payé. Ainsi sur une lettre d'une once dont 5 centins seraient payés d'avance, le taux sera de 14 centins payés, 2 centins resteront à charger et à percevoir lors de la délivrance.

L'objet du taux non-payé de 7 centins, est d'encourager le paiement d'avance, et par ce moyen exempter le Bureau de Poste des frais et troubles de compte et de perception, mais ce but est également manqué que la lettre soit complètement non-payée ou seulement en partie payée d'avance — et en conséquence le taux de 7 centins s'applique à la charge entière sur la lettre dans les deux cas. Dans les cas de lettres allant aux Etats-Unis ou en revenant, nul crédit n'est donné pour aucun paiement d'avance partiel du taux de 10 centins, d'après la loi du bureau de poste des Etats-Unis, tout montant de paiement d'avance partiel est forfait, et la lettre chargée comme complètement non-payée.

Timbres de Billets de Loi et d'Enregistrement.

4. Les Maîtres de Postes auxquels est confiée la vente des Timbres de Bille:ts de Loi ou d'Enregistrement (Timbres employés dans le Bas-Canada en paiement des honoraires sur les actes, etc., dans les Bureaux d'Enregistrement) sont requis d'avoir soin de tenir leurs comptes et remise reliées à telles ventes, et les demandes pour d'autres timbres, entièrement distincts de leurs comptes, remises et

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS**

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 15 A M	4-00 P M
Hadlow	9-25	3-55
Chaudière Junction ...	9-55	3-30
St Jean Chrysostôme ..	10-10	3-15
St Henri	10-35	2-55
St Charles	11-05	2-25
St Michel	11-30	1-50
St Valier	11-45	1-30
St François ou Berthier.	12-05 P M	1-10
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40
Cap St Ignace	1-10	12-15
L'Anse à Gile	1-22	11-46 AM
L'ISLET	1-40	11-30
	1-55	11 15
Trois Saumons	2-05	11-05
St Jean Port Joli	2-25	10-45
Elgin Road	2-41	10-26
St Roch	2-55	10-10
STE ANNE	3-25	9-45
Rivière Ouelle	3-45	9-20
St Denis	4-05	9-00
ST PASCAL	4-25	8-40
Ste Hélène	4-45	8-15
St André	5-00	8-00
St Alexandre	5-15	7-45
Chemin du Lac	5-38	7-22
RIVIERE-DU-LOUP	6-00	7-00

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

**MANUEL D'ELEVAGE
DES
OISEAUX DE BASSE-COUR
PAR
L. B. SILVER**



Cet ouvrage est absolument utile. Il nous enseigne comment se procurer des œufs en aucun temps de l'année. Illustré de 70 gravures. Envoyez, par lettre affranchie, 50 cents en estampiles au soussigné, qui vous fera parvenir ce livre par le retour de la malle.

L. B. SILVER,
Salem, Ohio, U. S.



**L. B. SILVER
SALEM, OHIO
IMPORTATEUR
ELEVEUR**

ET
FOURNISSEUR

D'ANIMAUX DE PREMIER CHOIX ET TRES RARES

Cochons blancs de Chester, Ohio,

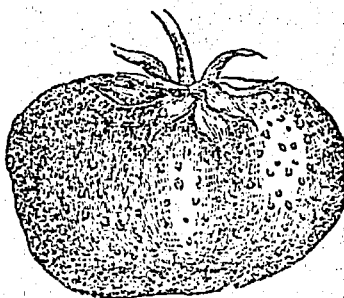
Provenant de CHAMPION qui à 9 semaines pesait 100lbs, et a obtenu les premiers prix aux Expositions des Etats-Unis. Pesanteur pouvant atteindre de 500 à 1000 lbs.

On peut se procurer toutes espèces d'oiseaux de Basse-cour : Poules noires de Java, de Brahama, etc., Dindes blanches importés de Hollande, etc., etc.

Les Sociétés d'agriculture ne sauraient mieux faire que de s'adresser directement à cet établissement. Des catalogues seront envoyés en faisant parvenir, par lettre affranchie, 2 cts. au propriétaire L. B. SILVER, à Salem, Ohio, U. S.

FRAISES DE DURAND

Tres-grosses.



NOUVELLE variété, très productive et recommandable pour les marches. Elle dépasse de beaucoup celles qui ont été offertes jusqu'à présent sur les principaux marchés d'Europe et des Etats-Unis.

Des circulaires donnant une entière description de cette qualité remarquable de fraises, le prix de ces plants et une liste des fruits que contient l'immense pépinière du soussigné, pourront être adressés à tous ceux qui en feront la demande.

Le prix par plant est de 75 cents; deux, \$1.25; six, \$3.00; douze, \$5.00; cinquante, \$15.00; cent, \$25.00; le mille, \$200.00

Les commandes d'une petite quantité pourront être expédiées par la poste, pourvu que le paiement soit fait d'avance, et payable en greenbacks.

S'adresser à
FRANCIS BRILL,
1er mai 1867. Newark, New Jersey.

**J. B. C. HEBERT,
ET
J. ANCTIL,
Notaires et Agents,**

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.

AVIS AU CLERGE.

Mosaïque de portraits d'ecclésiastiques du Diocèse de Québec.

LA MAISON LIVERNOIS ET BIENVE-LU informe les messieurs du Clergé que le *Mosaïque du Diocèse de Québec*, depuis longtemps attendu, est en vente depuis le 24 avril dernier. Vu la grande quantité de demandes déjà faites depuis longtemps et comme il serait impossible de les satisfaire toutes en même temps, les messieurs du Clergé qui n'auraient pas encore donné leurs noms pour l'achat d'une copie de ces photographies sont respectueusement invités à le faire au plus tôt de manière à ce que chacun soit servi à son tour.

Il y aura deux différentes grandeurs. Photographie 11 x 14 pouces, avec marge pour cadre de 18 x 20 pouces, prix \$2.50. Photographies de 18 x 22 pouces pour cadre de 24 x 30 pouces, prix \$5.00. Nombre de portraits 275. 1er mai 1867.

**NOUVELLES
MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHÉ.**

VENANT d'être reçu, Chapaux de paille nouveaux — Robes — Indiennes — Batiste française frappée, — Garnitures — Boutons — Parasols — Manchettes et Collets — Jupons — Rubans — Garnitures d'Amber nouvelles.

Département des Messieurs : **T**WEED du Canada — Tweed écossais — Etoffes à surtout — Flanelles à chemises — Flanelles de fantaisie — Attaches et Echarpes — Chemises blanches — Chemises et Pantalons — Valises en cuir nouvelles — Gants, etc.

A vendre chez
LÉGER et RINFRET
No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville
1er mai 1867. Québec.